



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
YVAN RICORDEAU, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT DE LA CFDT

N°38

15 OCTOBRE 2024

AGIRC-ARRCO

Un compromis paritaire sur la revalorisation du 1^{er} novembre

Le Conseil d'administration de l'Agirc-Arrco vient d'acter que la revalorisation prévue au 1^{er} novembre 2024 sera de 1,6%.

D'après l'accord de 2023, les pensions sont revalorisées selon l'inflation, moins un coefficient de 0,4 point. Dans ce cadre, le conseil d'administration dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de plus ou moins se rapprocher de l'inflation selon ses perspectives financières.

La semaine dernière, l'Insee a stabilisé sa prévision d'inflation pour 2024 à 1,8%. De son côté, l'Agirc-Arrco peut s'appuyer sur une situation financière pérenne.

L'Agirc-Arrco est un organisme paritaire, gouverné par les organisations syndicales et patronales. Ses décisions sont au jour le jour le fruit de compromis. De ce fait, une majorité s'est dessinée pour une revalorisation à 1,6%, c'est-à-dire à mi-chemin entre le cadre de l'accord de 2023 et la prévision d'inflation.

Ce compromis assure que la revalorisation des pensions interviendra au 1^{er} novembre. Enfin, il conforte l'Agirc-Arrco comme étant un régime financièrement solide et donc pérenne pour les retraités et futurs retraités.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante

 @CFDT

 /la.CFDT

 CFDT

CFDT.FR

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75955 PARIS CEDEX 19